

Image not found or type unknown



Delai de prescription pour agir

Par **metric38**, le **21/07/2008 à 10:33**

Bonjour, rnrnil y a 2 ans, j'ai souscrit à un abonnement téléphonique chez l'opérateur Virgin Mobile. Au bout de 8 mois, mon portable est tombé en panne. Etant sous garantie, j'ai contacté le service client afin qu'il me change l'appareil. Mais ils m'ont affirmé que ce modèle n'était plus en stock et que je devais attendre. 3 mois plus tard, le portable n'était toujours pas en stock, et après 12 mois (à la fin de mon abonnement), j'ai résilié le contrat, sans avoir obtenu réparation du téléphone. rnPuis-je agir contre Virgin mobile pour non respect des termes du contrat (puisque'ils ne m'ont pas donné de nouveau téléphone) plus d'un an après ?rnrnMerci.